

## Commission de Surveillance du Secteur Financier

### Deuxième réunion du Comité européen des contrôleurs bancaires (CEBS)

#### Progrès sur des questions portant sur son organisation et sa substance

Le comité européen des contrôleurs bancaires (Committee of European Banking Supervisors, CEBS) vient de tenir sa deuxième réunion au Guildhall dans la City de Londres le 31 mars 2004.

Le comité a fait de grands progrès en ce qui concerne la mise en place de son Secrétariat qui sera établi à Londres. Les problèmes d'ordre organisationnel, dont la location de locaux, sont sur le point d'être résolus. D'après le CEBS, le Secrétariat devrait être opérationnel en septembre 2004 au plus tard.

Les discussions lors de cette deuxième réunion ont porté sur un certain nombre de questions substantielles. Des progrès importants ont été réalisés sur deux documents :

- un projet de déclaration sur les processus de consultation du CEBS, faisant preuve de l'engagement ferme du CEBS d'exercer ses activités de manière ouverte et transparente et traduisant la nécessité d'introduire une certaine flexibilité dans les procédures à mettre en œuvre selon les circonstances;
- un ensemble de lignes directrices sur l'*outsourcing*, destiné aux institutions et aux autorités de surveillance.

Le comité publiera pour consultation ces documents au cours des prochaines semaines.

D'autres problèmes soulevés concernaient :

- un ensemble de lignes directrices sur l'échange d'informations entre les autorités de surveillance, qui seront mises au point au cours des prochaines semaines ;
- le programme de travail pour la convergence des pratiques de surveillance ;
- la révision de l'adéquation des fonds propres, avec un accent sur les domaines de discrétion nationale prévus par la directive, des questions trans-frontalières et la validation des modèles fondés sur les notations internes (IRB, *Internal Ratings Based*) et de l'approche AMA (*Advanced Measurement Approach*) pour le risque opérationnel ;
- des questions concernant la comptabilité, l'audit et le *reporting* ;
- les restructurations organisationnelles dans le contexte de l'activité bancaire transfrontalière.

Luxembourg, le 5 avril 2004